

Mairie de Mirebeau  
1 place de la République  
86110 MIREBEAU

Fontaine-le-Comte, le 09 septembre 2022

Objet : Lettre ouverte à l'attention de Monsieur le Maire et du Conseil municipal de Mirebeau

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance dans l'article de la Nouvelle République du 06 septembre 2022, que vous n'avez pas reçu notre courrier joint du 06 mai 2022. Par la présente, je vous invite à en prendre connaissance.

Mairie de Mirebeau  
1 place de la République  
86110 MIREBEAU

Fontaine-le-Comte, le 06 mai 2022

Objet : Prise en compte de la valeur patrimoniale des arbres du cimetière

Monsieur le Maire,

Il a été porté à notre attention que votre municipalité souhaite abattre dans les prochains mois certains arbres présents dans le cimetière communal. En l'occurrence, les ifs et cyprès généreraient des désagréments justifiant leur coupe.

Ces arbres avaient été répertoriés lors de l'inventaire des arbres remarquables que notre association a mené entre 1996 et 1999, notamment pour leur caractère paysager et l'attrait de leur silhouette. Ils n'ont pas encore été revisités pour le moment, ils devraient néanmoins intégrer à nouveau l'inventaire que nous conduisons en 2021/2022.

Nous souhaiterions insister sur les multiples intérêts que représentent ces arbres. Ifs et cyprès, sont depuis plusieurs millénaires associés aux traditions mortuaires et particulièrement aux cimetières. Réputé imputrescible, le cyprès symbolise par exemple l'immortalité. Leur présence participe à transmettre un patrimoine culturel très ancien. De plus, ils jouent un rôle paysager indéniable et contribuent au maintien d'une certaine biodiversité. Si vous souhaitez en discuter plus longuement,

vous pouvez contacter la personne référente de notre association : Antonin JULES au 07.78.37.61.09 ou à [antonin.jules@vienne-nature.fr](mailto:antonin.jules@vienne-nature.fr)

Dans le cadre du plan SEVE, le département élabore actuellement un atlas des paysages de la Vienne. Sous la maîtrise d'ouvrage du CAUE, il prendra notamment en considération les paysages communs tels que les cimetières, leur particularité et leur architecture. Cette initiative permettra une valorisation touristique et culturelle auprès du grand public.

Nous vous saurions gré de prendre en compte ces informations avant d'émettre un jugement définitif quant à l'abattage de ces arbres, disparition qui nous paraîtrait fort regrettable.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de Vienne Nature,  
Michel LEVASSEUR

En complément des arguments déjà énoncés, je vous alerte sur la gravité que représente l'abattage d'arbres centenaires, qui au demeurant, sont en bon état "sanitaire". Votre décision serait notamment liée aux nuisances occasionnées par des oiseaux. Comme pour les monuments historiques, des solutions moins radicales que la destruction de ces monuments pour éviter les désagréments causés par les oiseaux sont mis en œuvre. Je vous réitère notre demande de revoir votre décision. Dans un contexte général, de perte des habitats naturels, avec des conséquences sur la biodiversité et le climat, la destruction d'arbres centenaires contribue à l'aggravation de la disparition des oiseaux et des insectes.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de Vienne Nature,  
Michel LEVASSEUR